

## MODALITES DE LA PRISE EN CHARGE DE L'HANDICAP AU SEIN DE LA STRUCTURE.

Malheureusement, notre structure ne permet pas d'effectuer une formation au permis de conduire B à des personnes en situation d'handicap physique (Exemple : en fauteuil roulant).

Pour plus d'informations vous pouvez vous adresser à l'accueil de l'auto-école afin de vous guider et que l'on vous oriente vers une structure capable de vous accueillir et former,

Pour les autres types d'handicap (surdité, mal-voyant, etc), merci de vous adresser à l'accueil de l'auto-école nous ferons un bilan de la situation afin d'évaluer au mieux comment commencer votre formation.

Vous pouvez également envoyer un mail à la DDT :

[ddt-sser-er@ain.gouv.fr](mailto:ddt-sser-er@ain.gouv.fr)

Merci de votre compréhension.

Romain SOBIERAJ  
Gérant et Référent Handicap